

Qu'est-ce que je gagne à m'affilier à une association membre du Cartel ?

S'affilier permet d'avoir une réponse à vos éventuelles questions ou un soutien, voire une représentation pour vous défendre dans vos problèmes personnels ou d'équipes relatives à vos conditions de travail.

Cela permet également de soutenir ou de participer aux actions de défense des dossiers collectifs, avec des collègues qui vous représentent dans les commissions paritaires d'application des règlements ou sur tout sujet à discuter avec le magistrat du département, le Conseil d'Etat, ou les député-e-x-s (auditions à la commission des finances, à la commission du personnel,...). Certains syndicats sont également affiliés aux organisations romandes ou nationales. Si vous souhaitez déposer une pétition, voire une initiative ou lancer un référendum, votre affiliation permet d'en discuter et de profiter d'un soutien collectif le cas échéant. C'est également un mouvement de solidarité : en vous affiliant à un syndicat, vous soutenez financièrement une structure qui vous défend et qui défend les collègues qui en ont besoin.

Pendant les deux dernières années, les syndicats affiliés au Cartel ont par exemple participé et/ou proposé les référendums contre la réduction du temps de formation des enseignant-e-x-s du primaire, contre les coupes dans les HES-SO, contre l'extension du temps de travail des vendeur-euse-x-s à travers l'ouverture des magasins le dimanche, ont lutté contre la baisse des impôts de 2024 ou encore les lois "Corsets" (cette liste n'est pas exhaustive).

